

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

TRANSPORTS

*Direction de la sécurité
de l'aviation civile Ouest*

Décision du 26 septembre 2018 portant nomination des membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels

NOR : TRAA1826102S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest,
Vu le code de l'aviation civile, notamment son article R.431-4;
Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile;
Vu l'arrêté du 3 mai 2011 relatif à la composition des commissions de discipline du personnel navigant non professionnel de l'aéronautique civile;
Vu la décision du 19 avril 2018 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest;
Vu la proposition en date du 10 mars 2017 du Conseil national des fédérations aéronautiques et sportives,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de représentants de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest, dont le président :

Membres titulaires

M. Olivier Névo, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, président.

M. Christian Dominique, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Membres suppléants

M. Charles Peyro, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

M. Eric Gouez, pilote inspecteur.

Article 2

Est nommé en qualité de personnalité compétente en matière de navigation aérienne :

Membre titulaire

M. Philippe Tanguy, ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne.

Membre suppléant

M. Jacques Lechner, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 3

Sont désignés comme représentants des fédérations nationales des disciplines aéronautiques en qualité de :

Membres titulaires

- M. Pierre Podeur, représentant les fédérations nationales.
- M. Rémy Louvel, représentant les fédérations nationales.
- M. Francis Studer, représentant la Fédération française aéronautique.
- M. Jean-Pierre Héleu, représentant la Fédération française d'aérostation.
- M. Thierry Basset, représentant la Fédération française de giraviation.
- M. Jean François Vassal, représentant la Fédération française de parachutisme.
- M. Joël Millasseau, représentant la Fédération française de planeur ultraléger motorisé.
- M. Stéphane Chitrit, représentant la Fédération française de vol à voile.
- M. François Cuizinaud, représentant la Fédération française de vol libre.

Membres suppléants

- M. André Bardoux, représentant les fédérations nationales.
- M. Joël Millasseau, représentant les fédérations nationales.
- M. Jean-Michel Laporte, représentant la Fédération française aéronautique.
- M. Guy Zimmer, représentant la Fédération française d'aérostation.
- M. Stéphane Buy, représentant la Fédération française de giraviation.
- M. Gilles Van Der Gœs, représentant la Fédération française de parachutisme.
- Mme Anne-Marie Le Dorze, représentant la Fédération française de planeur ultraléger motorisé.
- M. Loïc Barreau, représentant la Fédération française de vol à voile.
- M. Jacky Bouvard, représentant la Fédération française de vol libre.

Expert convoqué en cas d'aéronef de construction amateur ou de collection

- M. Gérard Germon, représentant la fédération RSA - titulaire.
- M. Albert Chorin, représentant la fédération RSA - suppléant.

Article 4

Les membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest sont nommés pour une durée de trois ans à compter de la date de publication de la présente décision.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 26 septembre 2018.

*Le directeur de la sécurité
de l'aviation civile Ouest,*
P.Y. HUERRE